

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Règlementaire

Arrêté DJSR n° 45 /2021

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Education, notamment son article R. 811-24,

VU l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018, relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019, portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme Audrey BOUCHET, Chargée des affaires juridiques au sein de l'établissement, est mise à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaire.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOUCHET, Mme Caroline BLOCH, Chargée des affaires juridiques au sein de l'établissement, et en cas d'empêchement de cette dernière, M. Pascal CREMOUX, Directeur administratif de la Direction des études et de la formation de l'établissement, sont mis à disposition de la Section disciplinaire du Conseil académique d'Université Côte d'Azur, compétente à l'égard des Usagers, en qualité de Secrétaires.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 54/2020 du 22 janvier 2020.

Il est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique, Statutaire et Règlementaire de l'établissement.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 1^{er} mars 2021

Le Président d'Université Côte d'Azur,
M. Jeanick BRISSWALTER

Copie :

M. le Recteur
M. le DGS
Les personnels intéressés



Université Côte d'Azur
Le Président

Jeanick BRISSWALTER